



PÔLE ÉCONOMIE, MOBILITÉS ET URBANISME
Direction Urbanisme, Aménagement et Habitat

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 3 mars 2025

42 élus présents (59 en exercice, 10 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau de l'attribution « Acquérir et céder des biens immobiliers et mobiliers à l'exception des acquisitions et cessions pour lesquelles délégation est donnée au Président. »

ACQUISITION DE LOCAUX PROFESSIONNELS ET PARKINGS DANS LE BÂTIMENT DU GRAND REX À MULHOUSE (3.1.1/2666B)

Afin d'améliorer l'efficacité de son action publique et de ses services, m2A prend appui sur un ensemble de sites identifiés et dédiés : la Maison du Territoire qui accueille le siège et de nombreux services mais aussi le Grand Rex à Mulhouse qui a notamment vocation à accueillir, en sus des services en place, celui de l'Habitat, compétence majeure de l'agglomération.

A ce titre, il est proposé que m2A acquière des bureaux et parkings cédés par la SCI GK IMMO dans l'immeuble du Grand Rex.

Mulhouse Alsace Agglomération étant déjà propriétaire de la quasi-totalité de ce bâtiment, il apparaît en effet opportun de procéder à l'acquisition de ces lots de copropriété situés au rez-de-chaussée et mezzanine de l'immeuble 33 A avenue de Colmar à Mulhouse ce qui permettra d'y transférer le service de l'habitat, aujourd'hui localisé dans un immeuble d'habitation inadapté à la fonction de bureaux. Cette relocalisation permettra d'offrir au public un réel accueil et de surcroît de réhabiliter le bâtiment actuel (8 rue Franklin à Mulhouse) dans le cadre du projet de Renouvellement Urbain en cours.

La vente porte sur les lieux ci-après désignés :

Dans un ensemble immobilier complexe, cadastré à Mulhouse :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
MA	257/127	Avenue de Colmar	00 ha 55 à 74 ca

et plus particulièrement, dans les lots de volumes SA et GA soumis au régime de copropriété :

Dans le lot de volume dit « SA » :

- au rez-de-chaussée un local professionnel constitué par le lot n° 3 et au premier étage une partie du lot n° 8 constituant un local mezzanine, d'une surface totale d'environ 185 m²

Dans le lot de volume dit « GA » :

- au sous-sol 5 emplacements de stationnement soit les lots n° 83, 84, 85, 86 et 87.

Le prix de vente de cet ensemble immobilier, conforme aux valeurs estimées par les services du domaine, est fixé à 283 800 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.
Chapitre 21 / Article 21318 / Fonction 822

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve l'acquisition des locaux professionnels lots n° 3 et une partie du n° 8 et les parkings au sous-sol lots n° 83, 84, 85, 86 et 87 dans le bâtiment du Grand Rex à MULHOUSE au prix de 283 800 €,
- autorise le Président ou son représentant à faire tout ce qui est utile et nécessaire en vue de réaliser cette transaction immobilière et notamment signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

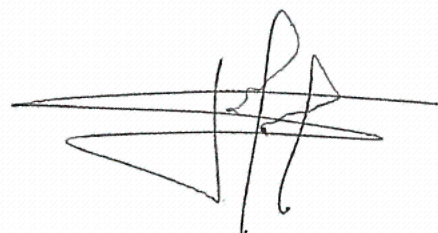
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN